

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 07 décembre 2021

En exercice : 19 L'an deux mille vingt et un et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 14 **Présents :** Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 16 **Absents excusés :** Loïc CHRISTIN, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD (procuration à Charline PERRIER), Nicolas PIDOUX, Philippe GAVAGGIO (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX)

Secrétaire de séance : Leila MANET

2021_51 - Objet : Décision modificative n°06/2021 – Régularisation des prévisions budgétaires

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser les frais d'emprunts.

Les crédits budgétaires de 2021 inscrits en dépenses n'étant pas suffisants, il convient d'effectuer les mouvements ci-après :

BUDGET COMMUNAL

Désignation des articles			
Num	Libellé	Dépenses	Recettes
1641	Emprunts et dettes assimilées		+ 200 000,00 €
1641	Remboursement d'emprunts	+ 200 000,00 €	
	Total	200 000,00 €	200 000,00 €
6419	Remboursement frais de personnel		+ 1 182,20 €
6615	Remboursement intérêts	+ 800,00 €	
627	Services bancaires et assimilés	+ 382,20 €	
	Total	1 182,20 €	1 182,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la présente décision modificative,
- **AUTORISE** le Maire à réaliser la présente décision,
- **DIT** que le Receveur Municipal sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

